

PROCÉDURE C 04.01.11 Séisme

Approuvé par :	Vice-présidence des services corporatifs
Date d'entrée en vigueur :	2022-06-01
Remplace :	Non applicable
Date de la dernière révision :	Non applicable
Date de la prochaine révision :	2027
Secteur :	Ressources physiques
Responsable :	Directeur des Ressources physiques
Politique de référence :	C 04 Politique santé et sécurité C 04.01 Directive de santé et sécurité

OBJECTIF

Le Collège Boréal entreprend de créer un environnement sain et sécuritaire pour tous en cas de séisme.

PORTÉE

La présente procédure fournit les principes directeurs à suivre. Elle s'adresse à la communauté collégiale, laquelle comprend les étudiantes et étudiants, le personnel, les bénévoles, les visiteuses et visiteurs ainsi que le grand public. La présente procédure s'applique à tout individu se trouvant dans les lieux physiques ou sur tout terrain appartenant ou loués au Collège Boréal.

DÉFINITIONS

Mot/terme	Définition
Séisme	Un séisme ou un tremblement de terre est une secousse de l'écorce terrestre causée par l'activité tectonique, l'activité volcanique, ou par une cause artificielle humaine (activité minière, mise en eau d'un barrage, etc.). Ces secousses peuvent être dangereuses et peuvent provoquer l'effondrement de bâtiments.

PRINCIPES

- Cette procédure sert à communiquer à la communauté du Collège Boréal les informations nécessaires pour répondre à toute situation d'urgence pouvant menacer la santé ou la sécurité des occupants.
- Une annonce pourrait être diffusée en personne, par interphone, téléphone, ordinateur ou téléviseur pour avertir les occupants du lieu de l'urgence. Dans le cas où vous prenez conscience d'un tel message, écoutez-le et suivez les consignes.

PROCÉDURES

Il est la responsabilité de chaque gestionnaire responsable de campus/site ou département de suivre et de faire connaître par son personnel cette procédure.

En cas de séisme :

- Placez-vous à l'abri sous des équipements ou des meubles solides.
- Protégez votre tête et le haut de votre corps. Des objets pourraient vous tomber dessus.
- Agrippez-vous aux meubles ou aux équipements sous lesquels vous vous trouvez.
- Si vous ne pouvez pas vous mettre à l'abri, accroupissez-vous contre le bas d'un mur intérieur.

Suivant le séisme :

- Ne quittez pas le bâtiment jusqu'à ce qu'il soit sécuritaire de le faire.
- Si vous êtes blessé, avisez le service de sécurité, la personne responsable de votre campus/site ou les services d'urgence en composant le 911.
- N'utilisez pas les ascenseurs.
- Restez calme et prenez la meilleure décision possible pour votre sécurité.
- Suivez les consignes du service de sécurité, la personne responsable de votre campus/site ou des services d'urgence.
- Le service de sécurité, la personne responsable de votre campus/site des urgences communiquera avec le service de transport en commun au besoin.

En cas de blessures :

- Avisez le service de sécurité, un membre du personnel responsable ou composez le 911.
- Identifiez votre emplacement ou celui de la personne blessée.
- N'administrez pas les premiers soins à moins que vous soyez certifié en premiers soins.
- Si vous êtes certifié en premiers soins, tentez de repérer une station de premiers soins.
- Demeurez avec la personne blessée pour prodiguer les premiers soins au besoin.
- Dans l'éventualité de blessures, contactez votre superviseur immédiat dans les plus brefs délais pour l'informer de l'incident. Vous et votre superviseur devrez remplir le formulaire d'accident/incident et d'autres au besoin.

Communiquez avec vos proches pour les rassurer que vous êtes bien en sécurité uniquement une fois la situation rétablie.

MATÉRIEL CONNEXE

- C 04.01 Politique santé et sécurité
- <https://extranet.collegeboreal.ca/politiques-et-procedures/Pages/accueil.aspx/>
- <https://www.securitepublique.gc.ca/cnt/mrgnc-mngmnt/ntrl-hzrds/rthqk-fr.aspx>

ANNEXES - DOCUMENTATION À L'APPUI

- Non applicable